

LES MEMBRES DU COLLECTIF « ENSEMBLE CONTRE LA TRAITE DES ETRES HUMAINS »



01 45 49 52 21 / contre.la.traite@secours-catholique.org / www.contrelatraite.org



COMPTE-RENDU DE L'ARENCONTRE DU COLLECTIF « ENSEMBLE CONTRE LA TRAITE DES ETRES HUMAINS »

Mardi 26 avril 2016, au Secours Catholique, 106 Rue du Bac, 75007 Paris

Paris, le 27 avril

2016

A l'ordre du jour

1. Suites de la réunion du groupe juristes du 22 avril 2016
2. Réunion avec la défenseure des enfants en France sur le suivi du rapport du Comité des droits de l'enfant de l'ONU suite au 5^e rapport de la France.
3. Réponse au questionnaire pour l'évaluation de la mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains par les parties (deuxième cycle d'évaluation) par le Groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains (GRETA).
4. Avancée des outils #Invisibles sur la traite des mineurs

Prochaines réunions (voir au dos le détail des rencontres):

Lundi 23 mai 2016, 10h (arrivée vers 9h45 pour modalités d'accès à l'ONDRP avec la MIPROF) : réunion sur les statistiques dans le cadre du Plan National de lutte contre la traite ouverte à toutes les associations membres du Collectif

Jeudi 26 mai 2016, 10h : groupe de juristes ; au Secours Catholique, 106 rue du Bac, 75007 Paris. Salle Sidoine.

Mardi 7 juin 2016, 10h : plénière du Collectif ; au Secours Catholique, 106 rue du Bac, 75007 Paris. Salle Nelson Mandela

Réunion du 26 avril 2016 à la date du 27 avril 2016

Coordination du Collectif "Ensemble contre la traite des êtres humains" : genevieve.colas@secours-catholique.org + 33 6 71 00 69 90
Secrétariat : Marie-Elisabeth Lafaille-Mayol, chargée de thématiques www.contrelatraite.org

Agenda

Lundi 23 mai 2016 à 10h, à l'ONDRP avec la MIPROF- INHESJ, École Militaire : Prochaine réunion du groupe de travail portant sur les statistiques dans le cadre du Plan National de lutte contre la traite ouverte à toutes les associations membres du Collectif portant sur le questionnaire « Traite des Êtres Humains ». Cette réunion portera essentiellement sur la validation du questionnaire à partir des tests effectués par les associations membres du Collectif « Ensemble contre la traite des êtres humains ». **Pour rappel, toutes les associations peuvent participer à ce test grâce à un lien : <http://enquetes.inhesj.fr/index.php/646831/lang-fr>.** Une dizaine de réponses complètes du questionnaire est nécessaire à la validation des tests. Vous pouvez joindre amandine.sourd"Amantine SOURD" <amandine.sourd@inhesj.fr>

La réunion aura lieu à l'ONDRP avec la MIPROF- INHESJ, École Militaire, accès vers 9h45 pour modalités d'accès, entrée 1 Place Joffre, 75007 Paris, avec pièce d'identité en échange d'un badge visiteur, métro Ecole militaire. Métro Ligne 8, station Ecole militaire ou Bus n° 28, 80,82, 87 et 92

Jeudi 26 mai, 10h : Groupe « juristes » au Secours Catholique, 106 rue du Bac, 75007 Paris. Salle Sidoine.

thèmes les textes de lois et textes internationaux concernant la traite à des fins de prostitution, l'enfance(et en particulier 'proposition' de loi visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées et loi sur la protection de l'enfant du 14 mars 2016).

Du lundi 13 au vendredi 17 juin: Evaluation de la France par le GRETA, groupe de suivi de la Convention du Conseil de l'Europe sur la traite des êtres humains. Rencontre avec les associations le lundi 13 au matin (format de la réunion et lieu à confirmer).

Mardi 7 juin 2016, 10h : réunion plénière du Collectif : au 106 rue du Bac,75007 Paris.

COMPTE-RENDU DE LA REUNION PLENIERE DU 26 AVRIL 2016

1. SUITES DE LA REUNION DU GROUPE JURISTES DU 22 AVRIL 2016

Le groupe de juristes a listé les documents récents ou plus anciens, dont certains pouvant donner lieu à des réactions du Collectif ou d'associations davantage concernées par certaines thématiques :

Le Rapport d'information « Traite des êtres humains, esclavage moderne : femmes et mineur-e-s, premières victimes » (N°448 2015-201), Délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes Sénat est disponible. Ce rapport est porté par tous les groupes politiques représentés au Sénat. Il comprend un certain nombre d'auditions et les échanges de la table ronde qui a eu lieu au Sénat le 25 novembre 2015 à laquelle participaient plusieurs membres du Collectif « Ensemble contre la traite des êtres humains » à l'occasion de la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes.

Le rapport de la France au Groupe d'Experts sur la lutte contre la Traite des êtres humains (GRETA) sur « l'évaluation de la mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains par les Parties » (reçu par le GRETA en mars 2016 et par les associations en avril 2016). Ce rapport est à lire en lien avec le rapport intermédiaire « soumis par les autorités françaises pour être en conformité avec la Recommandation du Comité des Parties sur la mise en œuvre de la Convention du conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains » en février 2015.

CONCERNANT LE TRAVAIL

Loi n° 2016-372 du 30 mars 2016 autorisant la ratification du protocole relatif à la convention n° 29 de l'Organisation internationale du travail sur le travail forcé, 1930

A suivre

Manon Testemale et Annabel Canzian, juristes au CCEM préparent une synthèse de leur intervention et de l'échange qui a suivi.

Projet de loi Travail 2016

CONCERNANT LES MIGRATIONS

Loi du 7 mars 2016 relative au droit des étrangers en France(La Cimade prépare une présentation).

Violaine Husson prépare une synthèse de son intervention et de l'échange qui a suivi.

CONCERNANT LES MINEURS

La décision du Défenseur des droits n°2016-113, en date du 20 avril 2016, relative à la situation des mineurs étrangers présents sur le site du camp de la lande à Calais, et plus particulièrement à la situation des mineurs non accompagnés (qui fait référence à la traite mineurs).

CONCERNANT LA TRAITE A DES FINS D'EXPLOITATION SEXUELLE

Loi n° 2016-444 du 13 avril 2016 visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées (qui fait référence à la traite des êtres humains).

CONCERNANT LE STATUT DE VICTIMES

La directive 2012/29/UE du parlement européen et du conseil du 25 octobre 2012 établissant des normes minimales concernant les droits, le soutien et la protection des victimes de la criminalité et remplaçant la décision-cadre 2001/220/JAI du Conseil. Elle vise à garantir que les victimes sont reconnues et traitées avec respect, et qu'elles bénéficient d'une protection appropriée, ainsi que d'une assistance et d'un accès à la justice. Cette directive, qui remplace la décision-cadre du Conseil de 2001 relative au statut des victimes dans le cadre de procédures pénales, renforce considérablement les droits des victimes et des membres de leur famille à recevoir des informations, un soutien et une protection, ainsi que leurs droits procéduraux dans les procédures pénales. La directive impose également aux États membres de former les fonctionnaires susceptibles de se trouver en contact avec des victimes. En outre, elle favorise la coopération entre les États membres et la coordination des services nationaux dans ce domaine.

CONCERNANT LES DROITS ECONOMIQUES SOCIAUX ET CULTURELS

La Plate-forme pour les droits économiques sociaux et culturels (DESC) a fait un travail sur l'accès à l'alimentation.

A la suite du rapport contradictoire rédigé en janvier 2015, un commentaire critique des réponses formulées par la France aux questions du Comité DESC a été réalisé par des associations en vue de son examen en juin prochain. C'est la voie offerte à la société civile pour s'exprimer lors de cet examen périodique de la France par les Nations Unies sur les DESC.

Une question concerne spécifiquement la traite des êtres humains -point 19- ci-dessous la question du Comité DESC et la réponse de la France.

Indiquer les mesures prises pour la protection et la mise en œuvre des droits économiques, sociaux et culturels des personnes victimes de la traite notamment dans le cadre du Plan d'action national contre la traite des êtres humains (2014-2016). Préciser les ressources allouées pour la mise en œuvre dudit Plan.

REPONSE DE LA FRANCE :

L'hébergement et l'accompagnement social destinés à aider les victimes à accéder aux droits et à retrouver leur autonomie sont assurés par les dispositifs d'accueil et d'hébergement pour les personnes défavorisées (centres d'hébergement et de réinsertion sociale-CHRS) et par les associations spécialisées dans le soutien aux personnes prostituées ou victimes de la traite des êtres humains, dans l'aide aux migrants ou dans l'action sociale.

Les victimes ayant besoin d'être protégées bénéficient du dispositif «Ac.Sé» qui leur permet d'être éloignées géographiquement de leur lieu d'exploitation, et d'être accueillies, hébergées et accompagnées par des professionnels spécialement formés. Les mesures 7 et 8 du plan d'action national prévoient de renforcer ce dispositif et d'augmenter le nombre de places dans les CHRS.

Les victimes de traite titulaires d'un titre de séjour temporaire prévu à l'article 316-1 du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA) peuvent bénéficier des formations et des propositions d'emplois diffusées par l'agence Pôle emploi.

Concernant l'accès aux soins de santé, les victimes de traite peuvent bénéficier des deux régimes distincts:

- l'Aide médicale de l'Etat pour les personnes en situation irrégulière qui sont sur le territoire depuis au moins 3 mois pour une durée d'un an sous condition de ressources (voir point 17). A défaut, les soins d'urgence seront pris en charge;
- la couverture Maladie Universelle ouverte aux victimes titulaires d'un récépissé de titre de séjour ou de demande d'asile donne droit à une prise en charge de tous les soins médicaux.
- Les victimes de la traite qui bénéficient d'un accès au séjour sur le fondement de l'article L 316-1 du CESEDA peuvent se voir verser:
- l'allocation pour demandeur d'asile;
- le revenu de solidarité active si elles vivent en France et n'ont pas de revenu.

La mesure 9 du plan d'action national prévoit de proposer à toute personne victime de la prostitution, du proxénétisme, et de la traite aux fins d'exploitation sexuelle, un parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle qui leur permettra de bénéficier de droits renforcés, notamment du droit au séjour et de droits sociaux, par une aide financière aux fins d'insertion sociale et professionnelle.

Réunion du 26 avril 2016 à la date du 27 avril 2016

Coordination du Collectif "Ensemble contre la traite des êtres humains" : genevieve.colas@secours-catholique.org + 33 6 71 00 69 90
Secrétariat : Marie-Elisabeth Lafaille-Mayol, chargée de thématiques www.contrelatraite.org

Le ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes a disposé en 2015 d'un budget de 2,4M€ pour soutenir des actions en direction des personnes prostituées et/ou victimes de traite.

En 2016, le budget consacré au fonds pour la prévention de la prostitution et l'accompagnement des personnes prostituées s'établit à 4,8M€.

NOTRE CRITIQUE/ANALYSE :

NOS RECOMMANDATIONS :

A suivre :

Ceux qui sont intéressés sont invités à transmettre leur commentaire sur ce document.

Etaient présents : Manon Testemale et AnnabelCanzian du CCEM ; Violaine Husson de La Cimade ; Anick Fougeroux de SOS Esclaves ; MariseThisse des Amis du bus des Femmes ; Geneviève Colas du Secours Catholique Caritas France, coordination du Collectif « Ensemble contre la traite des êtres humains ».

A suivre

Prochaine rencontre du groupe de juristes le Jeudi 26 mai, 10h : les thèmes abordés seront les textes de lois et textes internationaux concernant la traite à des fins d'exploitation sexuelle (L'Amicale du Nid, le Mouvement du Nid, l'ACPE, les Amis du Bus des femmes préparent une présentation des points essentiels) et ceux concernant l'enfance (Hors la rue et ECPAT).

2. REUNION AVEC LA DEFENSEURE DES ENFANTS CONCERNANT LE SUIVI DU RAPPORT DU COMITE DES DROITS DE L'ENFANT SUITE AU 5^E RAPPORT DE LA FRANCE : JEUDI 28 AVRIL.

Plusieurs associations du Collectif « Ensemble contre la traite des êtres humains » vont participer à la rencontre organisée par la défenseure des enfants avec le Comité des droits de l'enfant de l'ONU.

Après avoir repris les observations du Collectif à l'issue de l'audition du gouvernement français par le Comité des droits de l'Enfant les 13 et 14 janvier 2016, voici les quelques points à mettre en valeur au cours du débat, en tant que Collectif :

- **Tous les enfants en France doivent avoir accès au droit commun** quelque soient leurs origines, conditions de vie, ...
- **Il faut éviter la segmentation de catégories d'enfants** (Mineurs isolés étrangers qui demandent protection – MIE qui ne sont pas demandeurs – mineurs isolés étrangers à Calais – enfants dans les bidonvilles et les campements, etc.). Celle-ci est une pratique dangereuse dans l'approche de la lutte contre la traite des mineurs et leur protection. Elle crée des différences importantes de traitement entre des enfants, en laissant dans l'ombre ou l'indifférence, des enfants victimes n'entrant pas dans ces catégories.
- La problématique des **mineurs victimes de traite** souvent ramenée à une situation de mineurs étrangers ne doit pas faire publier la réalité des **enfants français** victimes.
- Le **repérage et l'identification des victimes de traite mineures** est insuffisant en France faute de critères définis, de formation et de moyens.
- **Les démantèlements des bidonvilles laissent des enfants** et familles dans une **grande précarité et vulnérabilité à des formes de traite.**

Réunion du 26 avril 2016 à la date du 27 avril 2016

Coordination du Collectif "Ensemble contre la traite des êtres humains" : genevieve.colas@secours-catholique.org + 33 6 71 00 69 90
Secrétariat : Marie-Elisabeth Lafaille-Mayol, chargée de thématiques www.contrelatraite.org

- L'approche des **enfants victimes de traite contraints à commettre des délits** réclame un effort tout spécial afin de prendre en compte leur protection. Il n'est pas admissible de les traiter en « délinquants » et de les laisser à la rue, ni de faire un amalgame « délinquants –victimes ».
- La France se prévaut de la mise en adéquation de sa législation sur la traite des êtres humains avec les textes internationaux, mais on ne peut pas se contenter de cela. Mais l'**application des lois** est insuffisante et il reste du travail à faire, en particulier dans deux domaines prioritaires : **le statut de victime et les questions de la représentation du mineur en justice/l'administrateur ad hoc/le tuteur** (différentes fonctions étant nécessaire : sujet à approfondir en France et au regard de ce qui se passe dans différents pays).
- La **participation des mineurs** dans le suivi des recommandations à la France du Comité des droits de l'enfant sur la convention internationale des droits de l'enfant doit s'organiser concrètement dans la durée.

3. REPONSE AU QUESTIONNAIRE DU GROUPE D'EXPERTS SUR LA LUTTE CONTRE LA TRAITE DES ETRES HUMAINS (GRETA) POUR L'EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION DU CONSEIL DE L'EUROPE SUR LA LUTTE CONTRE LA TRAITE DES ETRES HUMAINS PAR LES PARTIES (DEUXIEME CYCLE D'EVALUATION),

Un premier document avait été remis le 13 février 2015 par la France au GRETA, suivi d'un deuxième rendu récemment par la France.

La visite d'évaluation du Groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains (GRETA) aura lieu en principe du 13 au 17 juin 2016.

Le Collectif estime que la forme du questionnaire ne permet pas de dégager des points principaux. De plus le type de questionnement incite le pays à se justifier, sans l'inciter à reconnaître les points sur lesquels il doit progresser.

Le Collectif se félicite que la question de la traite des mineurs commence enfin à être entendue et que les choses évoluent quand même. C'est le fruit d'un travail de plusieurs années. Des prises de conscience se font. Ainsi, même si beaucoup reste encore à faire, la question des mineurs contraints à commettre des délits est reconnue comme une forme de traite.

A la lecture du rapport de la France, le Collectif souhaite apporter sa réflexion au Greta sur les points suivants :

1. La lutte contre la traite des êtres humains dépend aujourd'hui du Ministère des familles, de l'enfance et des droits des femmes. Le Collectif insiste sur le fait que la Mission de lutte contre la traite des êtres humains devrait être directement rattachée au Premier Ministre pour mieux prendre en compte les différentes formes de traite.
2. Le flou des données apportées par la France dans sa réponse au GRETA met en évidence le manque d'une politique publique cohérente de lutte contre la traite : en terme de financement et en terme de gouvernance. Les réponses apportées, construites en patchwork, ne donnent pas de cap dans ce domaine. Elles sont très théoriques et manquent d'éléments concrets.
3. Les données communiquées en termes de finances ne s'accompagnent d'aucun tableau, ni de lignes budgétaires. Rien ne permet d'avoir une vision claire des chiffres, de leur affectation et des objectifs visés. Ainsi les chiffres annoncés (doublement pour l'année 2016) reposent probablement sur les moyens de sortie de la prostitution, dans le cadre de la loi renforçant la lutte contre le système prostitutionnel. Mais nulle part, les termes « prostitution » et « traite des êtres humains » ne sont explicités et donc différenciés. D'où des données « budgétaires » incompréhensibles et sans réelle consistance.
4. Ce qui est dit de la sensibilisation et de la formation ne reflète pas l'implication des associations engagées sur le terrain. La déficience de l'Etat dans ce domaine est réelle. Les expériences citées sont parcellaires et non reliées à un projet d'ensemble.
5. L'insistance dans les réponses de la France sur la mise en adéquation de la législation française avec les préconisations internationales, semble surtout masquer les graves insuffisances dans leur mise en application. Ainsi, par exemple, en page 17, on peut lire « La France applique une réglementation très protectrice pour les jeunes Mineurs Isolés Etrangers. » Mais quid de son application ? Les associations travaillant sur le terrain s'interrogent...

A suivre :

Le Collectif Ensemble contre la traite des êtres humains a déjà transmis au GRETA les rapports et publications qu'il a réalisés depuis 2014. Une brève synthèse des réactions du Collectif Ensemble contre la traite des êtres humains concernant le rapport de la France sera transmise au GRETA. Merci de relire les 5 points ci-dessus et de les compléter/modifier si nécessaire d'ici le 4 mai.

5. OUTILS ET FORMATIONS SUR LA TRAITE DES MINEURS

Le film #Invisibles est en cours de montage.

Le travail sur le document pédagogique se poursuit.

A suivre :

Chaque association membre est invitée à relire le document pédagogique joint et envoyer toute remarque d'ici le 4 mai 2016.

COLLOQUE A VENIR

Prochain colloque sur la Traite des mineurs du 25 mai 2016 (Halle Pajol, 22 ter rue Pajol 75018). Hors la Rue transmettra les informations.

Le matin : un panel d'associations présentera les différents types de traite en France.

L'après-midi : des approches internationales seront présentées.

Associations présentes à la réunion du 7 mars 2016

Etaient présentes : ACPE : Arthur Melon – **Aux Captifs la Libération** : Jean-Marc Oswald – **CCEM** : Mona Chamasset Sylvie O'Dy – **Les Champs de Booz** : Eliane Loiseau - **Hors la Rue** : Guillaume Lardanchet – **SOS Esclaves** : Catherine Le Moel - **Secours Catholique - Caritas France** : Geneviève Colas pour la coordination du Collectif, Marie-Elisabeth Lafaille-Mayol, chargée de thématiques.

Rédaction du compte-rendu : Marie-Elisabeth LAFAILLE-MAYOL

Coordination du Collectif « Ensemble contre la traite des êtres humains » : Geneviève COLAS